

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

Date de convocation : 06 octobre 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 29 octobre 2026

L'an, deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwénaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Madame Mauricette DIRR, et monsieur Alexis POIDEVIN,

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Monsieur Matthieu MOISSAN

Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Brigitte DESRICAC

Secrétaire de séance : Denis KEURMEUR

CM 15.10.2026	Rénovation des projecteurs du terrain de football de Dolo	Délibération n°2026-159
---------------	---	----------------------------

Rapporteure : Stéphanie FLEGEAU

Madame Stéphanie FLEGEAU, conseillère déléguée en charge du sport, qu'à notre demande le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE) à procéder à l'étude de la rénovation des projecteurs sur le terrain de football de Dolo.

Le projet « d'éclairage de la rénovation des projecteurs sur le terrain de football à Dolo » présenté par le SDE comprend la dépose de 5 projecteurs, fourniture et pose de 4 projecteurs, la fourniture et la pose de parafoudres, pour un montant estimatif de 25 000.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

La commune de Jugon-les-Lacs ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de 15 046.30 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen, du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (23 votants)
Décide

- D'accepter le projet d'éclairage de la rénovation des projecteurs sur le terrain de football à Dolo tel que décrit ci-dessus
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'aboutissement de ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN